

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

83.194  
Objet

DEGATS SUR LES PILES DE  
PROTECTION DE LA CALE DES  
BACS. travaux effectués en 1982.  
dépense de subvention -

DATE DE CONVOCATION

9 Décembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

9 Décembre 1983

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 32

POUR : 31

CONTRE : 1

ABSTENTIONS :

# Extrait du Registre des Délibérations

30 DEC 1983

DU CONSEIL MUNICIPAL

APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982

**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS

le VINGT ET UN DECEMBRE

à 18 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire,  
MM. FABER-TAP-BOUDET-LE GUEUT-POUMAILLOUX-DAUZIDOU-BENOIT Adjointe  
MM. REVOLAT-MARCONI-BERTHOME-Mmes GAUDIN-JEAN-MM. PAPEAU-COUNIL-  
LACOTTE-GEOFFROY-GAVEN-ANDAU-THOMAS-LAPERCHE-BARBAT-MONNARD  
Mmes LAFAYE-EPAGNEAU-FONTAN-BUCHET Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT-Mme RAILLAT par M. BOUDET  
Mme DE GAYE par Mme BUCHET  
M. ROUDOT par M. MONNARD  
M. MOST par M. FABER

Absents : MM.  
Mle DEVIGNE

M. BERTHOME

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

M. BROUTIN, Ingénieur de la Subdivision de l'Equipement de ROYAN, et M. SOUDEE, Directeur de la SEMIPAR, nous signalent, par lettres en date du 20 Décembre 1983, que des dégradations importantes ont été constatées aux ouvrages de protection de la Cale des Bacs.

Les enrochements ont été déplacés et affouillés à leur base et le revêtement superficiel a été endommagé.

Il est nécessaire d'engager des travaux conservatoires urgents de grosses réparations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

VU la convention conclue entre la Ville et la SEMIPAR le 10 Novembre 1978,

VU la lettre de M. L'Ingénieur de la Subdivision de l'Equipement de ROYAN, du 20 Décembre 1983,

VU la lettre de M. le Directeur de la SEMIPAR en date du 20 Décembre 1983,

VU la nécessité d'intervenir en urgence pour sauvegarder l'ouvrage,

DECIDE :

- de confier à la SEMIPAR le soin de réaliser les travaux conservatoires urgents de grosses réparations nécessaires pour consolider les enrochements de protection de la Calé des Bacs.
- Le financement sera imputé au programme 1984 de "grosses réparations portuaires" pris en charge à 50 % par le Département et 50 % par la provision constituée par la SEMIPAR à cet effet.
- de solliciter du Département les subventions à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Fait et Délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*